Nous tournons donc nos regards vers les âmes généreuses de tous les pays, qui, au souvenir de 1845, nous espérons pour notre incomparable [illegible] de 1866.

Les incendiés ont malheureusement figuré [illegible] dans la partie non atteinte de la ville, les [illegible] et les édifices publics de la cité où se fait chaque jour la distribution des vivres par le comité de secours.

Et, comme nous l'avons déjà dit, quelques-uns d'entre eux ont péri dans l'incendie, d'autres succomberont sous les rigueurs de l'hiver, et par la maladie qui naît et se propage souvent d'une manière terrible dans les grandes agglomérations d'êtres humains. Dans certains lieux, l'encombrement est si considérable que les mœurs y sont aussi en danger que l'existence.

Quelque terrible qu'ait été le fléau de 1845, à cause de la misère que, dans [illegible], il était moins triste qu'[illegible] la ville [illegible].

C'est pourquoi nous demandons humblement la permission de nous tourner vers vous dans la détresse et d'appeler vos sympathies et vos généreuses contributions au secours des infortunées victimes.

Québec, le 19 octobre 1866.

JOSEPH CAUCHON, maire de Québec.

✠ C. F. ÉVÊQUE DE TLOA, administrateur de l'Archidiocèse.

J. W. QUEBEC.

J. DUVAL, juge en chef, B. R., B. C.

C. J. TESSIER, P. C. [illegible]

W. C. MEREDITH, juge en chef, C. S., B. C.

C. F. CAZEAU, vicaire-général.

JOHN COOK, D. D., ministre de l'église Saint-André.

GEORGE V. HOUSEMAN, M. A., recteur de Québec.

Au nom du Comité exécutif.

BREF DE N. S. P. LE PAPE PIE IX

A

MGR. BAILLARGEON

Venerabili Fratri Carolo Francisco Episcopo Tloano, Administratori Archidiœcesis Quebecensis.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Cum illud in primis prospiciendum sit Episcopo, ut gregem sibi creditum tueatur a lupis, pabulisque salutaribus nutriat, utroque officio te functum esse gaudemus per vernaculam novi testamenti translationem. Ubi enim venenum passim ingeritur populo per vitiata sacrorum bibliorum exemplaria, opportunum profecto antidotum ei malo adhibuisti, sincerum fidelemque omnibus objiciens Scripturarum textum, brevibus perspicuisque illustratum adnotationibus, quæ nativam divini verbi sententiam exponant. Et quoniam omnis scriptura divinitus inspirata utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia, per hujusmodi lectionem consuluisti etiam spiritali populi alimoniæ, eique instruendo idoneis armis adversus erro-

A Notre Vénérable Frère, Charles-François, Evêque de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Protéger contre la fureur des loups le troupeau qui lui a été confié, et lui donner une nourriture salutaire, voilà où doivent tendre les efforts d'un Evêque: vous vous êtes acquitté de ce double devoir, en publiant une traduction française du nouveau testament; et nous nous en réjouissons. Tandis que l'on cherche à répandre dans le peuple le venin de l'erreur, au moyen d'éditions corrompues des livres sacrés, vous avez opposé à ce mal un antidote bien opportun, en montrant à tous le texte véritable et exact des saintes Ecritures, et l'enrichissant de notes courtes et claires, qui exposent le vrai sens de la parole divine. Et comme toute Ecriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour former dans la justice, vous avez

res ac aptissima pietatis fovendæ ratione. Quibus et illud accedet, ut heterodoxi rursum explosam videant per hunc librum calumniam centies rejectam, qua vulgare consueverunt, vetitam esse ab Ecclesia fidelibus Scripturarum lectionem. Gratulamur itaque tibi, tuoque operi amplissimum, quem optas, fructum ominamur ; ejusque auspicem et præcipuæ nostræ benevolentiæ pignus Apostolicam tibi Benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 22. Decembris 1866, Pontificatus Nostri anno XXI.

PIUS PP. IX.

pourvu, par votre traduction, à la nourriture spirituelle de votre peuple, vous lui avez fourni des armes puissantes contre l'erreur, et un aliment très-propre à nourrir sa piété. En outre, votre livre vient de nouveau réduire au néant cette calomnie déjà cent fois repoussée, mais que les hérétiques ont coutume de publier sur les toits, que l'Eglise interdit à ses enfants la lecture des saintes Ecritures. Nous vous faisons donc nos félicitations ; et vous retirerez de votre ouvrage, nous l'augurons, les très-grands fruits que vous en espérez. Pour vous en donner l'assurance, en même temps que le gage de notre bienveillance toute particulière, nous vous accordons très-affectueusement notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de S. Pierre, le 22 décembre 1866, l'an vingt et-unième de notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

votre traduction,
re spirituelle de
, vous lui avez
rmes puissantes
r, et un aliment
nourrir sa piété.
re livre vient de
luire au néant
e déjà cent fois
ais que les héré-
tume de publier
que l'Eglise in-
nfants la lecture
Écritures. Nous
donc nos félici-
vous retirerez de
e, nous l'augu-
ès-grands fruits
espérez. Pour
ner l'assurance,
nps que le gage
nveillance toute
nous vous accor-
ctueusement no-
on Apostolique.
ome, près de S.
décembre 1866,
mième de notre

E IX, PAPE.